



INTERCO VOSGES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les News de la semaine 34

REFORME DU CODE DU TRAVAIL

L'ultime consultation des partenaires sociaux par le ministère du Travail se poursuit, alors que le gouvernement doit présenter le 31 août la copie complète et détaillée des ordonnances réformant le Code du travail. Après le Medef mardi, la CFTC, la Cfdt et la CGT ont été reçues mercredi par le directeur de cabinet de Muriel Pénicaud. Jeudi, c'était au tour de la CPME et de FO.

Des indications seulement à l'oral. En sortant de leurs rencontres, les différentes délégations ont fait état de quelques évolutions sur les différents points du texte. Mais cela reste du conditionnel, puisque tout se fait à l'oral. Le directeur de cabinet de Muriel Pénicaud se garde bien de leur remettre un texte, pour éviter des fuites comme celles du début de l'été.

Des tractations secrètes. Tout cela se fait bien évidemment à l'abri des regards. Ce n'est pas pour rien que le gouvernement a choisi la formule des rencontres bilatérales : il ne faudrait pas que les autres délégations soient au courant de ce qui se dit dans ces échanges. Et c'est cette partie non-révélee des rencontres que le directeur de cabinet va synthétiser et remettre au début de la semaine prochaine à Muriel Pénicaud, Édouard Philippe et Emmanuel Macron. Ce sont ces éléments qui leur permettront de faire les ultimes arbitrages.

A la Cfdt, on se dit vigilant car bien que la plupart des grandes orientations soient déjà connues, « tout dépendra de la rédaction ». Le renforcement du rôle de la branche, les modalités de fusion des instances représentatives du personnel ainsi que la confirmation d'une augmentation des indemnités légales de licenciement sont au cœur des préoccupations.

INEGALITES

Publié en juin, le rapport sur les inégalités en France est le fruit d'un travail de compilation de nombreuses sources officielles. Il révèle notamment que parmi 18 indicateurs des inégalités dans notre pays 11 se sont aggravés depuis au cours des dix dernières années. Ces indicateurs révèlent ainsi que les inégalités se sont accrues, notamment sous l'impulsion de la crise économique majeure qui a secoué notre pays (et le monde entier) en 2008-2009.

Pour aller plus loin :

http://www.inegalites.fr/spip.php?page=presentation&id_article=2285&id_rubrique=180

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) passe en vitesse de croisière. Le deuxième rapport annuel du Cnefop estime qu'il a trouvé son public en dépassant, en juillet 2017, le million de formations validées : 650 000 dossiers de formation pour les chômeurs et 360 000 pour les salariés en poste. Si ces chiffres sont encourageants, deux ans et demi après le lancement du dispositif, des progrès peuvent être réalisés concernant son utilisation toujours très concentrée sur peu de qualifications.

Pour davantage d'informations sur le CPF dans la fonction publique, vous pouvez consulter le Questions-réponses sur le compte personnel d'activité (CPA) en cliquant sur le liens suivant : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/questions-reponses-sur-compte-personnel-dactivite-cpa>.

DROIT A LA DECONNEXION

Le droit à la déconnexion est entré dans le Code du travail par la loi Travail du 8 août 2016.

De plus en plus, les salariés sont hypersollicités par les outils numériques qui ne séparent plus du tout le temps travaillé et le temps personnel.

Face à cette réalité, les premières mises en pratique sont diverses. Beaucoup d'entreprises n'ont encore rien fait.

Ce droit à la déconnexion est entré en vigueur au 1er janvier 2017 au profit des salariés cadres du privé grâce à la jurisprudence sociale de la Cour de Cassation mais il ne s'applique pas encore à la fonction publique. En effet, seules les parties relatives à la sécurité et la santé du code du travail s'appliquent aux fonctionnaires

C'est donc à l'administration de trouver des solutions sur-mesure comme l'ont déjà fait plusieurs collectivités locales qui n'ont pas attendu cette législation pour mettre en place des règles de bon sens et de qualité de vie à ce sujet. La ville de Paris, par exemple, s'est clairement engagée sur ce terrain.

A ce stade, rien n'empêche à ce que ce sujet soit abordé dans les CT et CHSCT.

TRANSPORT SCOLAIRE

Au 1er septembre 2017, la plupart des régions reprendront les transports scolaires et les lignes interurbaines, gérés, jusqu'ici, par les départements.

Dans 76 départements - correspondant à 88 % des territoires -, c'est la région qui reprend directement les deux compétences « transports scolaires » et « transports interurbains » (hors Ile-de-France, non concernée par ce transfert, et hors départements d'outre-mer, qui ont un découpage institutionnel particulier).

Côté effectifs, 1 100 agents des départements vont être transférés aux onze régions concernées.

La **Région GRAND EST** a reconduit strictement l'ensemble des dispositifs tels qu'ils sont mis en œuvre actuellement par les Départements. Ceci, jusqu'à l'engagement d'une harmonisation progressive des différents dispositifs, pour des premières traductions concrètes à compter de la rentrée scolaire 2018.

NOUVELLE GAMME TARIFAIRE TER

La Région Grand Est harmonise la gamme tarifaire TER sur l'ensemble des territoires du Grand Est. La Région a souhaité avant tout simplifier les tarifications actuellement présentes sur les trois territoires alsacien, champardennais et lorrain en proposant une tarification applicable sur l'ensemble du réseau TER Grand Est. Elle s'appliquera, **à compter du 1er septembre 2017** sur des parcours plus longs et anciennement interrégionaux (par exemple : Strasbourg – Nancy, Thionville – Charleville-Mézières, etc.), où les usagers pourront désormais bénéficier de tarifs bien plus avantageux que les tarifs nationaux.

Voir page : <http://www.grandest.fr/actualites/nouvelle-gamme-tarifaire-ter-prenez-carte>

UBERISATION

L'uberisation, du nom de l'entreprise Uber, est un phénomène récent dans le domaine de l'économie consistant en l'utilisation de services permettant aux professionnels et aux clients de se mettre en contact direct, de manière quasi instantanée, grâce à l'utilisation des nouvelles technologies.

Ces dernières semaines, la firme de livraison de repas Deliveroo a été au centre de plusieurs polémiques. Cet acteur de la nouvelle économie profite des failles de notre législation pour imposer à ses livreurs des conditions de travail très éloignées de la liberté absolue vantée par ses communicants.

Une vidéo vous explique tout ça : https://youtu.be/EE_3GBrrQBQ

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Kazakhstan. Halte à la persécution des leaders syndicaux !

Rejoignez la campagne pour dire au gouvernement du Kazakhstan de mettre fin à cette répression antisyndicale dès maintenant :

https://www.labourstartcampaigns.net/show_campaign.cgi?c=3529&src=mm

Retrouver l'ensemble des newsletters de CFDT INTERCO VOSGES sur la page :

<http://www.cfdtintercovosges.fr/index.php/newsletters>

www.cfdtintercovosges.fr

Solidarité Émancipa
Indépendance Autono
Démocratie

